

BRUXELLES PATRIMOINES



Une publication de la Région
de Bruxelles-Capitale



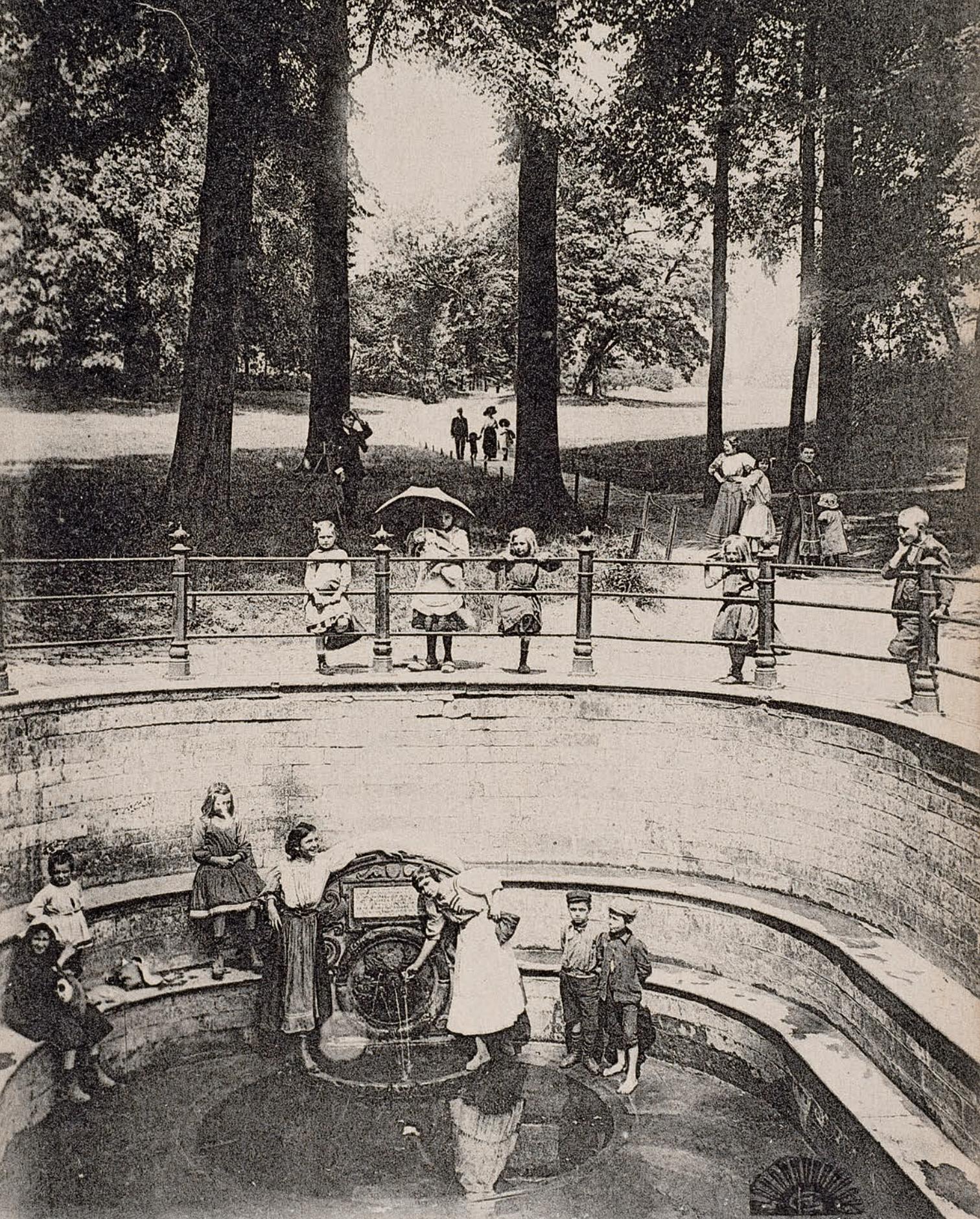
DOSSIER
L'ART DE CONSTRUIRE

N°003 - 004

SEPTEMBRE 2012



NUMÉRO SPÉCIAL
JOURNÉES DU PATRIMOINE
RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



388. BRUXELLES — Parc Royal de Laeken
Source Ste-Anne

Un autre art de construire

LE PAYSAGISME ET LE GÉNIE RURAL

.....
ODILE DE BRUYN

Docteur en histoire

.....
BENOÎT FONDU

Architecte du paysage

Le paysagiste est à la fois architecte et ingénieur de l'art de construire appliqué aux jardins. Par des interventions directes et profondes sur le terrain naturel, le relief et le régime hydrographique d'origine d'une portion de territoire sont plus ou moins fortement modifiés, spécifiquement remodelés, afin de créer une nouvelle perception de l'espace et un authentique dépaysement.

La Belgique possède majoritairement des terres profondes, riches, fréquemment et abondamment arrosées. Propices aux cultures, ces terres sont de surcroît assez facilement malléables. Le travail de façonnement du sol a son histoire propre, que de nombreux toponymes et lieux-dits, anciens et actuels, aident à retracer. Lorsque l'architecte du paysage parle d'assiette, il évoque cette terre, ce sol, ce socle, cette assise tellurique, avec sa texture, sa géomorphologie, son microrelief. Le rôle de cet intervenant consiste à modeler le terrain, à lui faire subir des transformations, autrement dit à l'«artialiser».

.....
**DE L'ANTHROPISATION
 À L'ARTIALISATION**

Sur les cartes récentes de la région bruxelloise, le site néolithique de Boitsfort-Étangs, aujourd'hui coupé par diverses voies de communication, dont le chemin de fer, est à peine repérable. C'est tout au plus une tête d'épingle, un point microscopique dans le contexte urbain actuel (fig. 1). Pourtant, ce lieu, avec ses fossés et ses levées de terre, témoigne de ce qu'il y eut, bien avant la fondation de Bruxelles, des «bâtisseurs»

.....
 La fontaine Sainte-Anne au parc public de Laeken. Carte postale ancienne (coll. Banque Dexia © ARB-MRBC).

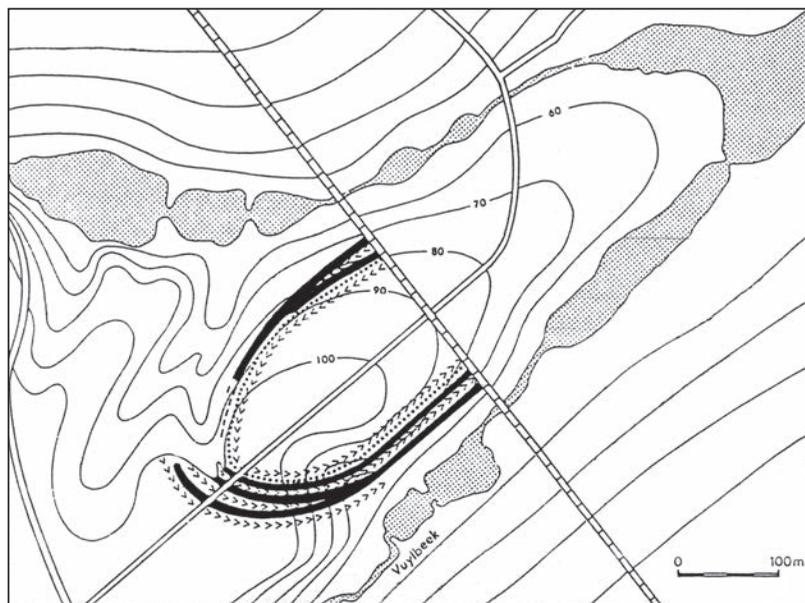


Fig. 1

Relevé topographique du site de Boitsfort-Étangs. Les traits gras représentent les fossés, tandis que les chevrons indiquent les levées de terre (CABUY, Y., DEMETER, S., *Watermael-Boitsfort*, Ministère de la Région Bruxelles-Capitale/Musées royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles, 1994, p. 51 (*Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles*, 9).

qui jetèrent leur dévolu sur ce plateau pour en faire un site fortifié, autrement dit un morceau de territoire sensible, à vocation bien définie⁶. La nature apparaît ici, après modelage et jardinage de l'assiette (fig. 2), comme magnifiée, comme sublimée. C'est un peu comme si un génie des lieux était intervenu pour lui insuffler un certain esprit: en effet, une simple portion de territoire s'est transformée en un site à haute valeur ajoutée et symbolique.

Plus tard, les défrichements et travaux de mise en valeur de terres par les communautés religieuses et les élites laïques bénéficièrent des innovations techniques touchant les instruments aratoires. La prise de possession des sols eut pour conséquence une augmentation de leur rendement, mais aussi la mise en place de droits d'usage et de prescriptions destinés à assurer une meilleure gestion des eaux et des terres. Lorsque les détenteurs de droits faisaient procéder à un défrichement en vue d'une mise en culture, ils veillaient à placer des bornes, voire même à planter des arbres corniers et des haies mitoyennes ou à creuser des fossés pour délimiter leur terrain. Ces divers travaux furent réalisés lentement, par étapes, au fur et à mesure de l'installation et de l'organisation de communautés d'habitants dont la prospérité dépendait fortement de la qualité de la terre. Petit à petit, des structures paysagères variées prirent donc forme en fonction des contraintes du sol et de l'eau. La constitution de ces structures fut associée à l'apparition d'un sentiment nouveau, d'une appréhension originale de l'espace, que reflètent certaines représentations picturales élaborées dans nos régions à partir du XVI^e siècle (fig. 3). Ces œuvres d'art eurent comme conséquence que l'œil tendit à s'habituer à certains paysages, alors qu'ils étaient en réalité le fruit de travaux de défrichement et de terrassement importants, exprimant une volonté et une rupture, d'abord dans le parcellaire forestier ou agricole, ensuite, nettement plus tard, dans la géographie urbaine.

S'il fut doublé d'un phénomène d'artialisation *in visu*, c'est-à-dire d'une transformation indirecte du pays en paysage par la représentation



Fig. 2

Les fossés et levées de terre du site fortifié Michelsberg de Boitsfort-Étangs (© MRBC).



Fig. 3

Abel Grimmer, *L'été*, 1599 (MRBAB © IRPA-KIK).

artistique et par la médiation du regard, au départ, le travail du terrain et le génie rural n'avaient pas à proprement parler une vocation paysagiste. Pour que l'on puisse parler de paysagisme, il faut qu'il y ait une artialisation *in situ*, soit une intervention directe et profonde sur l'objet naturel par un spécialiste de l'aménagement paysager¹. Le relief et le régime hydrographique d'origine d'une portion de territoire sont, dans ce cas, plus ou moins fortement modifiés, afin de créer une nouvelle perception de l'espace et un authentique dépaysement. Ce type d'intervention, qui s'inscrit toujours dans des codes artistiques propres à une époque et à une forme de culture, voire même à un régime politique, connut son apogée en Belgique et à Bruxelles sous le règne de Léopold II, notamment au travers des parcs qu'il fit lui-même créer, tels le *Maria Hendrikapark* à Ostende, le parc de Tervuren, le parc Josaphat à Schaerbeek ou le parc de Woluwe.

**NOTE TECHNIQUE CONCERNANT
LA RÉALISATION DE TRAVAUX
DE TERRASSEMENT**

Le but des travaux de terrassement est de réaliser un modelage du terrain correspondant aux choix esthétiques faits lors de l'élaboration d'un projet. Avant d'entamer ces travaux, il est conseillé d'avoir une parfaite connaissance de la nature du sol et de ses composantes physico-chimiques. Une fois le relevé de la situation existante effectué et le plan général de composition imaginé, les travaux préparatoires peuvent être commencés, en tenant compte des coupes longitudinales et transversales qui constituent les éléments de base d'un projet. Ces plans permettent d'évaluer les dépenses de remblayage ou d'extraction, ainsi que de transport de terres, en fonction des divers aménagements à réaliser.

Généralement, sur un site où l'on entreprend la création d'un parc ou d'un jardin, des interventions préliminaires sont à faire, tels que des abattages, des furetages ou des dépressages, afin de donner aux arbres subsistants davantage de place, d'air et de lumière. Une fois ces opérations achevées, les terrassements proprement dits peuvent commencer, à savoir l'ensemble des travaux visant à optimiser le ressuyage, la percolation, ou encore l'augmentation de la capacité de rétention d'un sol, et dont les bases de mise en œuvre reposent encore et toujours sur les techniques des sciences agronomiques et du génie rural.

En règle générale, un défoncement du sous-sol s'impose dans les zones qui restent en place; mais si un dressement ou vallonnement du terrain s'avère nécessaire, le déblai ou le remblai de terres doit être exécuté. Une évolution très importante a pu être observée dans les opérations de déblai/remblai, avec le passage d'un travail essentiellement manuel à la mécanisation. À l'époque de la création du parc public de Laeken, l'intervention des ouvriers terrassiers était organisée comme suit: à la base se trouvait le piocheur, qui était aidé, en fonction de la nature du terrain, par des chargeurs équipés de brouettes ou par des porteurs munis de hottes voire même de seaux. Les piocheurs ou puisatiers travaillaient par «jet sur berge» ou à l'horizontale; les porteurs, quant à eux, fonctionnaient par relais.

Les déblais se faisaient souvent aussi par «jet sur banquette», ce qui nécessitait la construction d'échafaudages ou de rampes provisoires. Dans un sol réputé boueux, un blindage ou étréssillonage en planches de bois était aménagé lors des travaux de fouilles.

Il est intéressant de noter que, dans son *Traité général de la composition des parcs et jardins*, publié en 1879, le paysagiste Edouard André⁴ donne des indications au sujet du résultat devant être obtenu, à l'époque, sur une journée de travail de 10 heures. Ainsi, un terrassier chargeait par jour 20 m³ dans des brouettes, 15 m³ dans des tombereaux et 10 m³ dans des hottes ou des seaux. Sachant qu'il faut approximativement onze brouettes pour un m³, on a peine à imaginer aujourd'hui, à l'heure où existent les tracteurs et véhicules à chenilles, l'énormité du travail fourni mais aussi l'immense quantité de terres déplacées par ces jardiniers pour «artialiser» un site. Si le sol était porteur, les pentes plus douces et les distances plus longues, il était possible d'utiliser soit un charretier accompagné de son cheval et d'un tombereau, soit des wagonnets sur des rails étroits, ce qui rendait le transport plus rapide et plus sûr.

Aux travaux de fouille des terres s'ajoute le répandage (ou régalage) grossier de celles-ci; toujours selon Edouard André, le terrassier devait mener cette opération à raison de 16 m² par heure. Le ressuyage tient compte de la mise en place des terres et du nivellement fin du terrain. Diverses modulations peuvent être réalisées en fonction du type de projet et de la destination finale des parcelles. Ces modulations nécessitent parfois des soutènements lourds, pour souligner la scénographie, ou des interventions plus légères, telles la réalisation de «cabochons», petites zones bombées destinées à mettre en valeur une mosaïciculture, un parterre, une plate-bande ou encore un arbre isolé ou en groupe. Une fois les terres mises en place, on procède à un nivellement fin. Les grandes surfaces sont travaillées à la herse, tandis que les petites sont raclées ou râtelées au rabot, planche fixée à un long manche en forme de râteau. Enfin, le sol est damé ou cylindré (à l'époque, à bras d'homme), et cela, en fonction de la surface, soit avec un bloc de bois appelé «dame», soit avec un rouleau plombeur, afin d'obtenir des raccords parfaits.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, deux tendances s'opposèrent en Belgique, et en particulier à Bruxelles, quant à la façon de concevoir et de créer un jardin à l'anglaise, style dominant dans l'art des jardins du continent depuis environ un siècle. La première, incarnée par deux architectes paysagistes d'origine allemande actifs dans notre pays, Louis Fuchs et Edouard Keilig, était l'héritière de la tradition classique du jardin anglais du XVIII^e siècle, dont le domaine du château de Laeken, aménagé à partir de 1781 par l'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche et son époux, le duc Albert de Saxe-Tesch, gouverneurs généraux des Pays-Bas autrichiens, était un exemple significatif, avec son réseau complexe de chemins sinueux et ses fabriques. La seconde, plus moderne et correspondant mieux aux attentes sociales et hygiénistes d'une société industrialisée à outrance, était directement inspirée de l'exemple des parcs publics créés à Paris sous Napoléon III par le baron Haussmann et son équipe, composée notamment de l'horticulteur-paysagiste Jean-Pierre Barillet-Deschamps, le créateur du célèbre parc des Buttes-Chaumont. Le genre anglais modifié d'après les idées de l'école paysagère française du Second Empire favorisait les tracés rationnels et le goût des courbes à grandes sections conduisant directement au but; les adeptes du *french style* remodelaient en général complètement l'assiette du site travaillé et pratiquaient une artialisation très poussée, au détriment de la vraie nature⁵.

Ne pouvant traiter ici de l'ensemble des réalisations de cette période, nous avons choisi de présenter trois jardins qui, ayant fait l'objet d'une forte artialisation, fournissent un éclairage des plus significatif sur l'art paysager du modelage du sol: tout d'abord, le parc public de Laeken, né de la volonté d'un souverain; ensuite, le domaine de la Héronnière à Watermael-Boitsfort, jardin privé commandé par un représentant de la haute bourgeoisie à l'un des meilleurs architectes paysagistes belges de l'époque; enfin, le parc du Cinquantenaire, conçu au départ comme lieu pour l'organisation de grandes expositions.



Fig. 4

Projet pour l'aménagement du domaine royal et du parc public de Laeken, Grégoire, 1876 (© Archives du Palais royal, Bruxelles).

.....
LE PARC PUBLIC DE LAEKEN

Le parc public de Laeken, créé à l'initiative de Léopold II sur base d'un plan dressé en 1876 par l'ingénieur des Ponts et Chaussées parisien Grégoire (fig. 4) -plan qui faisait suite à plusieurs avant-projets dressés par Edouard Keilig et par Jean-Pierre Barillet-Deschamps, mort en 1873- est l'un des exemples belges et bruxellois les plus représentatifs de la typologie du parc *french style*. En confrontant les recherches d'archives et de cartographie ancienne aux résultats des études pédologiques et aux analyses du microrelief et des

composantes paysagères encore présentes, il est parfaitement possible de différencier le site d'origine du paysage «artialisé», bien que les deux se retrouvent harmonieusement mêlés⁵.

L'archiviste Louis Galesloot, qui tenta de tirer parti de l'important travail de nivellement lié à la création en cours du parc et de ce qu'«une légion de terrassiers» était employée sur les lieux, reprit en 1877 les fouilles entamées précédemment sur le site de la villa romaine du *Stuyvenberg*, sise au sud-ouest du futur espace vert, du côté de la fontaine et de la chapelle

Fig. 5a

Le monument à Léopold I^{er}
du parc public de Laeken, vu
depuis le château royal. Carte
postale ancienne (coll. Banque
Dexia © ARB-MRBC).

**Fig. 5b**

Le monument à Léopold I^{er} du
parc public de Laeken (A. de
Ville de Goyet, 2012 © MRBC).





Fig. 6
Le parc public de Laeken.
Carte postale ancienne (coll.
Banque Dexia © ARB-MRBC).

Sainte-Anne. Dans une communication faite en 1879 à l'Académie royale de Belgique, il se plaint du peu de soin avec lequel les vestiges antiques ont été traités par les terrassiers et leur surveillant délégué par le Ministère des travaux publics: «Avec les derniers vestiges de l'antique édifice ont aussi disparu ses limites agraires, qui se dessinaient en forme de hauts talus à ses abords. À proximité, un chemin creux, que je n'hésite pas à considérer comme datant de cette époque [romaine], servait également de ligne de démarcation à l'exploitation agricole. Cette destination, il la remplira encore pour le nouveau parc, puisqu'il le bornera partiellement (...)»⁶. Si certaines traces situées à proximité de la villa du *Stuyvenberg* témoignaient incontestablement de travaux agricoles ancestraux, l'archéologue les attribua sans doute un peu vite à l'époque romaine⁷. Quoi qu'il en soit, il est

intéressant de noter que ces restes furent partiellement intégrés au relief du nouveau parc.

Le plan du parc s'articulait autour d'un axe majeur, à forte connotation symbolique, unissant le château royal à un monument à ériger à la mémoire de Léopold I^{er}, mort en 1865 (fig. 5a et fig. 5b). Ce mémorial, placé au centre et au sommet de l'espace vert conçu «pour le peuple» -et dont le style néogothique était un signe que l'art gothique suscitait à l'époque, dans une nation qui se cherchait une identité, plus d'enthousiasme que l'art romain- devait être inauguré dans le cadre des célébrations du cinquantième anniversaire de la Belgique. De part et d'autre de cet axe, le parc paysager *french style* était constitué de vallonnements enherbés - non accessibles au public à l'époque!- créés par rabatement ou surélévation par rapport à l'assiette générale du terrain. Le principe

des lignes concaves et convexes, utilisées en plan mais aussi en relief, donnait une dimension spatiale nouvelle au site. De manière générale, le terrain fut imaginé en creux dans les axes principaux des pelouses et relevé sur les côtés, afin de pouvoir y appuyer les massifs et les groupes d'arbres. La concavité générale du vallonnement était destinée à donner une plus grande ampleur à l'espace et à alléger le poids visuel du terrain. Une trame «viaire», constituée de chemins aux courbes étirées, sécantes ou tangentés, et d'une large envolée, fut dessinée sur les pelouses vallonnées. La figure la plus utilisée était le S, qui accentuait le jeu de formes concaves et convexes et donnait ainsi du mouvement au parc.

Il est important d'observer combien, malgré le fait que l'on avait ici affaire à une géométrie extrêmement souple, très éloignée de la rigueur symétrique des jardins français du Grand Siècle,



Fig. 7a (haut)

Le parc public de Laeken.
Carte postale ancienne (coll.
Banque Dexia © ARB-MRBC).

Fig. 7b (bas)

Le parc public de Laeken.
Dénivellation de terrain
aux abords du monument
à Léopold I^{er} (A. de Ville de
Goyet, 2012 © MRBC).

ces espaces étaient pensés et hiérarchisés. Ainsi, les corbeilles de fleurs étaient légèrement bombées; les arbres étaient plantés sur des mamelons (ou « cabochons ») de terre afin de les mettre en valeur et d'isoler mieux les essences rares; le tracé des allées fut établi en contrebas du niveau des pelouses afin de ne pas perturber la continuité du regard. Grâce à ces ondulations du sol, certaines parties situées en dehors du site y étaient harmonieusement intégrées. Le travail du terrain à grande échelle permettait de rendre floues les limites véritables du parc; il n'y avait pas de clôture, pas d'entrée non plus, ce qui pouvait rendre la lecture de l'ensemble confuse. Le paysage voisin en devenait comme emprunté; diverses focales hors des limites du parc devaient être avantageusement comprises dans la scénographie tridimensionnelle imaginée (fig. 6 et 7a-b).

LE DOMAINE DE LA HÉRONNIÈRE À WATERMAEL-BOITSFORT

Étant donné la place prépondérante occupée, à partir du milieu du XIX^e siècle, par Louis Fuchs et Edouard Keilig dans la création de jardins paysagers à l'anglaise en Belgique, les exemples bruxellois et belges d'application des techniques de modelage du sol caractéristiques du style paysager dans sa formule française du Second Empire ne furent pas légion. Outre le parc public de Laeken, il faut mentionner le jardin du château de la Héronnière, situé à Watermael-Boitsfort, à la lisière de la forêt de Soignes, surplombant la vallée de la Woluwe et le boulevard du Souverain (fig. 8, fig 9a et fig 9b). Le parc de cette propriété d'une vingtaine d'hectares, qui appartenait au commandant Armand Morel-Jamar, fut dessiné et créé à partir de 1905 par l'architecte de jardins belge Jules BuysSENS. Il s'agissait de l'une des premières réalisations en Belgique de celui qui avait tout récemment été nommé inspecteur des plantations de la Ville de Bruxelles, à son retour d'un séjour de plusieurs années à Paris, où il avait été directeur de travaux au sein du bureau de l'architecte paysagiste Edouard André, disciple de Jean-Pierre Barillet-Deschamps et important théoricien de l'art

du jardin paysager⁸. Le parc de la Héronnière fut longuement décrit dans un article paru en 1911 dans le prestigieux magazine français *La vie à la campagne*⁹ (fig. 10, fig. 11 et fig. 12). L'auteur, Albert Maumené, partisan du retour au jardin régulier, considérait le style paysager comme désuet, mais admettait cependant qu'il était le seul à pouvoir convenir à la propriété Morel, compte tenu des mouvements naturels de son sol.

Le travail de Jules BuysSENS consista notamment à établir une liaison sans heurts entre les deux parties du domaine par d'importants travaux de terrassement : d'une part, le haut, au relief très accidenté, où un premier parc paysager épousant les inflexions naturelles du sol avait été aménagé en 1877 par Louis Fuchs; d'autre part, le bas de la propriété, nouvellement acquis et constitué de terrains en partie remblayés par du sable provenant de la création contemporaine du boulevard du Souverain. L'allée d'accès, qui reliait, sur une longueur de 450 m, l'entrée principale du domaine -sise en son point le plus bas- au seuil du château -situé 19 m plus haut- était encaissée, à son départ, entre des enrochements formant comme des falaises et destinés à soutenir des talus couverts de massifs d'arbres¹⁰. Si les rochers étaient artificiels, il n'y eut en revanche pas d'apport de terres pour créer ce mouvement très accentué du sol. Celui-ci était dû au déblai important effectué à cet endroit pour se raccorder avec le niveau du boulevard du Souverain. Les rochers furent construits afin de pouvoir conserver la végétation arborescente préexistante. Dans ce cas-ci, ils avaient donc une fonction de soutènement et n'étaient pas purement décoratifs; ils furent recouverts de plantes saxatiles, destinées à les cacher partiellement et à leur donner de la sorte un caractère naturel. Un potager fut aménagé à l'extrémité supérieure de la propriété, du côté de la forêt de Soignes, ce qui occasionna d'importants travaux de terrassement: en effet, un mur de soutènement de sept mètres de haut fut construit, de manière à préserver un ravin naturel et pittoresque, qui fut pourvu d'un pont rustique. Les sources découvertes au cours des travaux réalisés dans les parties inférieures du domaine furent captées et

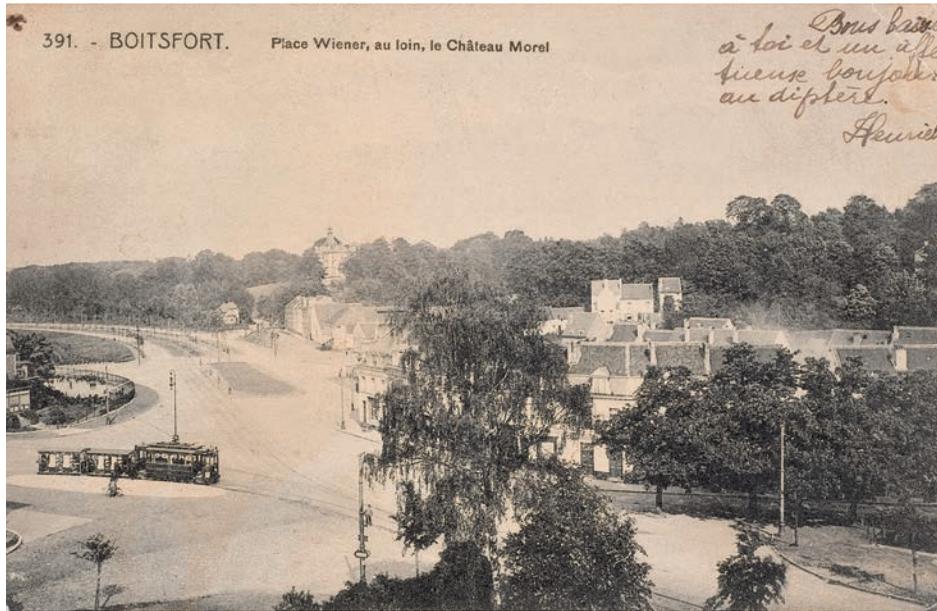


Fig. 8
Le boulevard du Souverain avec, à l'arrière plan, le domaine de la Héronnière. Carte postale ancienne (coll. Banque Dexia © ARB-MRBC).



Fig. 9a
Entrée du domaine de la Héronnière à Watermael-Boitsfort. Carte postale ancienne (coll. Banque Dexia © ARB-MRBC).



Fig. 9b
L'entrée du domaine de la Héronnière aujourd'hui (A. de Ville de Goyet, 2012 © MRBC).

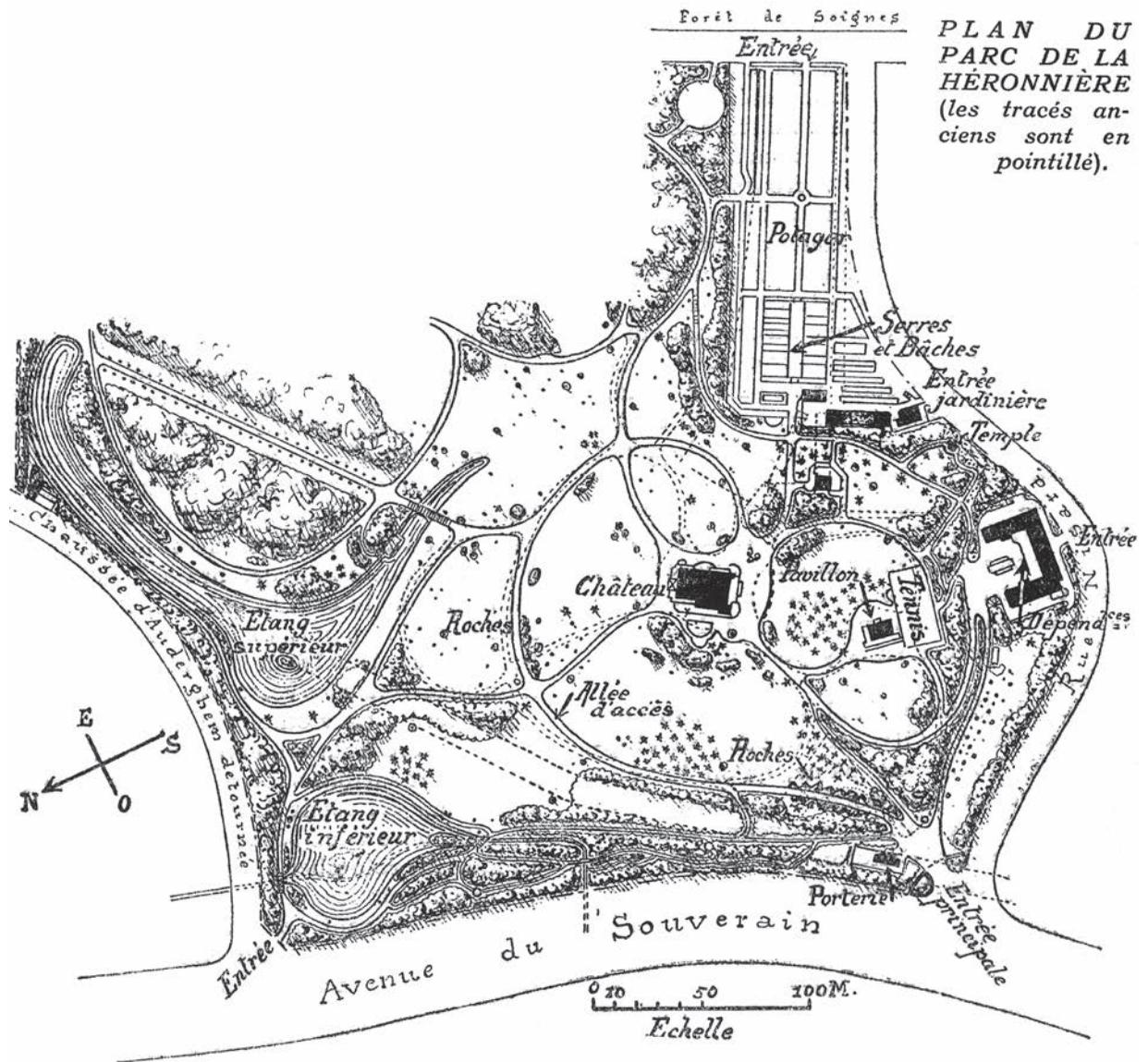


Fig. 10

Plan du parc du domaine de la Héronnière à Watermael-Boitsfort (MAUMENÉ, A., « Le château de la Héronnière. Au Commandant Morel-Jamar, Boitsfort, près Bruxelles (Belgique) », *La vie à la campagne*, X, 124, 15 novembre 1911, p. 286 © Bibliothèque René Pechère, Bruxelles).

mises en valeur par des rochers artificiels, d'où l'eau semblait jaillir naturellement, avant de former des petits ruisseaux. Ici aussi les enrochements n'avaient pas seulement une fonction décorative et esthétique: ils servaient à préserver les sources naturelles du gros remblai établi entre elles et l'allée d'accès, pour protéger le parc des poussières du boulevard du Souverain.

Tout l'art de Jules BuysSENS fut de trouver un équilibre subtil entre deux exigences: d'une part, tirer parti des dispositions naturelles du lieu et respecter le *genius loci*, comme l'avait déjà

fait avant lui Louis Fuchs, qui s'inscrivait dans la tendance classique du jardin paysager à l'anglaise (fig. 13); d'autre part, donner à cet endroit, par un modelage du sol accentué et par le recours à l'art de la rocaille, caractéristiques des parcs paysagers créés dans la capitale française sous le Second Empire, un aspect construit et quelque peu artificiel, qui devait toutefois être caché. Dans cet art de la dissimulation, Jules BuysSENS était le digne héritier de son ancien patron Edouard André, qu'il venait tout juste de quitter. En effet, l'architecte paysagiste



Fig. 12

Une des sources de la Héronnière (MAUMENÉ, A., « Le château de la Héronnière. Au Commandant Morel-Jamar, Boitsfort, près Bruxelles (Belgique) », *La vie à la campagne*, X, 124, 15 novembre 1911, p. 290 © Bibliothèque René Pechère, Bruxelles).



Fig. 11

L'allée d'accès au domaine de la Héronnière (MAUMENÉ, A., « Le château de la Héronnière. Au Commandant Morel-Jamar, Boitsfort, près Bruxelles (Belgique) », *La vie à la campagne*, X, 124, 15 novembre 1911, p. 288 © Bibliothèque René Pechère, Bruxelles).

Fig. 13

Le domaine de la Héronnière à Watermael-Boitsfort. Carte postale ancienne (coll. Banque Dexia © ARB-MRBC).



français accordait un soin tout particulier au modelage du sol, mais avec la préoccupation constante que le terrassement, une fois achevé, semble n'avoir jamais été exécuté. Il considérait les rochers comme un accessoire utile, mais souhaitait qu'ils soient le plus possible dissimulés. Il s'en servait par exemple pour rompre un talus trop rapide et former un mouvement plus varié que celui du talus ordinaire des chemins de fer¹¹.

.....
LE PARC DU CINQUANTENAIRE

Les parcs présentés précédemment se rattachent tous deux au genre paysager *french style*. Ce choix, justifié par le caractère significatif et fortement marqué de l'intervention paysagère dans ce type de créations, ne doit pas occulter le fait que les travaux de nivellement et l'artificialisation n'étaient pas réservés exclusivement à ce style très particulier de l'art des jardins. En effet, le modelage de l'assiette pouvait également concerner des réalisations d'un genre très différent. Pour ne prendre qu'un seul exemple, contemporain du parc public de Laeken, l'aménagement du parc du Cinquante-naire, témoin rare du style Beaux-Arts de l'art des jardins¹² en Belgique, nécessita un important travail du terrain, s'apparentant à celui du génie et de l'architecture militaires (fig. 14). L'idée maîtresse de Léopold II pour cet espace vert ayant été de créer une nouvelle porte d'accès à la capitale, ce majestueux axe longitudinal s'étendait comme un tir, créant ainsi un champ visuel exceptionnel de l'extérieur vers l'intérieur de la ville et réciproquement.

S'il se dégage de l'ensemble, dont la réalisation fut confiée à l'architecte Gédéon Bordiau, un sentiment d'évidence, ce n'est cependant que très progressivement que la transformation de ce lieu, ancien champ de manœuvres militaires destiné à servir de site de grandes expositions, évolua vers un projet d'urbanisme à grande échelle, avec tracé ortho-normé et régulier. Pour l'Exposition nationale de 1880, organisée à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire



Fig. 14
Parc du Cinquantenaire,
Bruxelles
(W. Robberechts © MRBC).

de l'indépendance de la Belgique, les architectes paysagistes Fuchs et Keilig créèrent des jardins de style pittoresque sur certaines parties du terrain, jardins qui seraient ensuite détruits. D'autre part, si l'effet grandiose obtenu, audacieux pour l'époque, servit d'axe à une parfaite symétrie bilatérale pour les bâtiments, la création du parc du Cinquantenaire n'était sans doute pas réaliste au vu des grandes différences de niveau du site. D'énormes travaux de terrassement durent être entrepris, afin que l'arcade pût occuper le point le plus élevé du site. Ce n'est qu'à travers une modification profonde de la disposition naturelle de celui-ci qu'il fut possible d'aménager un parc régulier, constitué d'un ensemble de composantes traitées en surfaces et en volumes géométriques. Il s'agissait donc d'un geste fort, faisant totalement abstraction du parcellaire existant. La comparaison de la disposition générale du volume bâti et de la trame viaire, très ambitieuses, avec la réalité du terrain éclaire toute la complexité des projets paysagers de Léopold II.

CONCLUSION

On tend souvent à minimiser l'importance des travaux de terrassement dans la création d'un parc. En effet, très peu de personnes visitant un jardin sont capables de dépasser son aspect purement esthétique et d'imaginer la somme de labeur que cache ce beau résultat. C'est ce qu'a exprimé Albert Maumené dans son article sur le domaine de la Héronnière, exemple de parc où le modelage du sol et le paysagisme furent poussés à leur paroxysme: «Aujourd'hui que le gazon recouvre les parties remblayées ou déblayées après le modelage gracieux des vallonnements, que des roches surgissent des parties abruptes et que des masses compactes ou des groupes dégagés de plantations (...) se mêlent aux anciennes futaies, (...) et meublent les clairières, il est difficile de se rendre compte de la somme de travail accomplie et des difficultés vaincues pour ceux qui ne sont pas du bâtiment. Rien n'est plus ingrat, en effet, pour témoigner de l'effort, qu'un

jardin achevé, car, au contraire d'un bâtiment, tout le travail exécuté disparaît sans laisser de traces sous le revêtement des gazons, les groupes de plantations, etc.»¹³.

Ces quelques pages ne suffisent malheureusement pas à couvrir l'intégralité de la matière, qui est particulièrement riche et complexe. Nous espérons toutefois qu'elles permettront d'ouvrir des portes et de lancer des pistes de réflexion utiles à des recherches ultérieures sur le paysagisme à Bruxelles au tournant des XIX^e et XX^e siècles. L'objectif de cet article était aussi de faire comprendre au public amateur de parcs et jardins qu'au-delà de leurs aspects visibles et agréables pour l'œil, il y avait en amont un travail considérable faisant appel à des techniques spécifiques, un autre «art de construire».

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basyn, Stéphane Demeter,
Paula Dumont, Cecilia Paredes et Brigitte
Vander Bruggen avec la collaboration d'Anne-
Sophie Walazyc pour le Cabinet du Ministre-
Président chargé des Monuments et Sites.

COORDINATION DE PRODUCTION

Koen de Visscher

RÉDACTION

Dossier : Patrick Burniat, Bernard Espion,
Odile De Bruyn, Rika Devos, Benoît Fondu,
Pierre Halleux, Leen Lauriks, Géry Leloutre,
Piet Lombaerde, Michel Provost, Véronique
Samuel-Gohin, Joris Snaet, Elisabeth Van Besien,
Ine Wouters

Plus : David Attas, Paula Dumont, Michel Provost,
Brigitte Vander Bruggen.

TRADUCTION

Gitracom

RELECTURE

Elisabeth Cluzel et le comité de rédaction.

GRAPHISME

supersimple.be

IMPRESSION

Dereume Printing

REMERCIEMENTS

Philippe Charlier, Julie Coppens, Marcel Vanhulst

ÉDITEUR RESPONSABLE

Philippe Piéreuse, Direction des Monuments
et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale,
CCN - rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles

Les articles sont publiés sous la responsabilité
de leur auteur. Tout droit de reproduction,
traduction et adaptation réservé.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

La majorité des documents ont été fournis par
les auteurs et proviennent de diverses collections
(références mentionnées à chaque illustration).

*Malgré tout le soin apporté à la recherche
des ayants droit, les éventuels bénéficiaires
n'ayant pas été contactés sont priés de se
manifester auprès de la Direction des Monuments
et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.*

IMAGE DE COUVERTURE

Palais 5 (Brussels Expo)
(Chr. Bastin & J. Evrard © MRBC)

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAM - Archives d'Architecture Moderne
ARB - Académie royale de Belgique
AVB - Archives de la Ville de Bruxelles
IRPA - Institut royal du Patrimoine artistique
KBR - Koninklijke Bibliotheek van België /
Bibliothèque royale de Belgique
MRAH - Musées royaux d'Art et d'Histoire
MRBAB - Musées royaux des Beaux-Arts de
Belgique
MRBC - Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale - Centre de Documentation de
l'Administration du Territoire et du Logement
MVB - Musées de la Ville de Bruxelles
SPW - Service public de Wallonie
ULB - Université libre de Bruxelles

ISNN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2012/6860/12

**Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands
onder de titel *Erfgoed Brussel*.**